

Table des matières

Introduction	1
Chapitre préliminaire	
L'élément matériel de l'infraction (<i>actus reus</i>)	13
Première section: La définition de l' <i>actus reus</i>	16
Deuxième section: Les composantes de l' <i>actus reus</i>	17
Première sous-section: Un comportement	17
A. Un acte positif	18
B. Un état ou une situation.....	21
C. Une omission.....	38
Deuxième sous-section: Des circonstances.....	53
Troisième sous-section: Une conséquence	58
A. La conséquence prohibée change la nature de l'action reprochée (<i>conséquence substantielle</i>).....	59
B. La conséquence prohibée aggrave le crime en ajoutant à la même action un résultat préjudiciable (<i>conséquence aggravante</i>).....	60
Troisième section: Le lien de causalité	64
Première sous-section: Le lien de causalité en regard des principes généraux de la responsabilité criminelle (common law).....	65
Deuxième sous-section: Les dispositions du <i>Code criminel</i> relatives au lien de causalité	79
A. L'article 224 du <i>Code criminel</i> (lorsque la mort aurait pu être empêchée)	80
B. L'article 225 du <i>Code criminel</i> (Mort découlant du traitement de blessures).....	84
C. L'article 226 du <i>Code criminel</i> (hâter la mort).....	89
D. L'article 222(5)c) du <i>Code criminel</i>	93
E. L'article 222(5)d) du <i>Code criminel</i>	97

Première partie La faute subjective

Chapitre premier

La connaissance	105
Première section: La connaissance en relation avec les principes régissant la responsabilité pénale.....	106
Première sous-section: La connaissance réelle ou factuelle.....	107
Deuxième sous-section: L'aveuglement volontaire (ignorance délibérée)	110
Troisième sous-section: La connaissance imputée	115
Deuxième section: La connaissance en relation avec les composantes de l' <i>actus reus</i>	117
Première sous-section: La connaissance en relation avec le fait (acte positif).....	117
Deuxième sous-section: La connaissance en relation avec les circonstances	117
A. Élément de connaissance découlant explicitement de la rédaction de l'infraction.....	119
B. Élément de connaissance implicitement reconnu aux termes de l'infraction.....	133
Troisième sous-section: La connaissance en relation avec les conséquences de l'infraction.....	141
A. La connaissance en relation avec les crimes comportant une conséquence substantielle	141
B. La connaissance relative aux crimes comportant une conséquence aggravante	161
Troisième section: L'aveuglement volontaire comme forme de connaissance en droit pénal.....	168
Première sous-section: L'aveuglement volontaire en relation avec les circonstances	172
A. Dans les cas où le législateur prévoit expressément l'élément de connaissance	172
B. Dans les cas où le législateur ne prévoit pas expressément un élément de connaissance.....	180

Deuxième sous-section : L'aveuglement volontaire en relation avec les conséquences.....	189
Quatrième section : La connaissance imputée	190
Première sous-section : La connaissance imputée explicitement par le législateur	190
Deuxième sous-section : La connaissance imputée implicitement par le législateur ...	194
Chapitre deuxième	
L'intention	199
Première section : La définition de l'intention en droit pénal canadien.....	200
Deuxième section : L'intention en relation avec le mobile	207
Troisième section : L'intention générale <i>versus</i> l'intention spécifique en droit pénal	211
Première sous-section : L'intention générale.....	213
Deuxième sous-section : L'intention spécifique	235
Quatrième section : L'intention comme forme de <i>mens rea</i> découlant de l'utilisation de certaines expressions juridiques.....	256
Première sous-section : « Volontairement ».....	257
A. Dans les cas où le mot « volontairement » est défini par le législateur	257
B. Dans les cas où le mot « volontairement » n'est pas défini par le législateur	259
Deuxième sous-section : « Frauduleusement »	271
Troisième sous-section : « Illégal » ou « illégalement »	278
Chapitre troisième	
L'insouciance	281
Première section : La structure psychologique de l'insouciance en droit pénal	282
Deuxième section : L'insouciance en tant que <i>mens rea</i> requise d'infractions particulières.....	287
Première sous-section : Les infractions qui exigent expressément la preuve d'un élément d'insouciance	287

Deuxième sous-section : Les infractions qui exigent implicitement la preuve d'un élément d'insouciance	307
--	-----

Deuxième partie La faute objective

Chapitre quatrième

La négligence pénale	317
Première section : La structure matérielle et psychologique des infractions de négligence pénale	318
Première sous-section : L' <i>actus reus</i> de la négligence pénale.....	319
Deuxième sous-section : La <i>mens rea</i> de la négligence pénale.....	320
A. L'exigence d'un écart marqué entre la conduite de l'accusé et celle d'une personne raisonnablement prudente dans les circonstances.....	321
B. La prise en compte des moyens de défense disculpatoires.....	328
Deuxième section : Les principales infractions de négligence pénale au Canada	344
Première sous-section : La conduite dangereuse	345
Deuxième sous-section : L'usage négligent d'une arme à feu	375
A. L' <i>actus reus</i>	376
B. La <i>mens rea</i>	378
Troisième sous-section : L'omission de fournir les choses nécessaires à l'existence	391
A. L' <i>actus reus</i>	392
B. La <i>mens rea</i>	397
a) La présence d'un écart marqué entre la conduite de l'accusé et celle d'un parent raisonnablement prudent dans les circonstances.....	397
b) Est-ce qu'il était objectivement prévisible que l'omission de fournir les choses nécessaires à l'existence risquerait de mettre en danger la vie de l'enfant ou d'exposer sa santé à un péril permanent ?	402

Quatrième sous-section : L'incendie criminel par négligence	410
Cinquième sous-section : Le manque de précautions à l'égard d'explosifs.....	413
Chapitre cinquième	
La négligence criminelle	415
Première section : La négligence criminelle en droit pénal canadien	416
Deuxième section : La négligence criminelle envisagée dans ses rapports avec certaines activités dangereuses	443
Première sous-section : La négligence criminelle en matière de conduite automobile et autres véhicules à moteur.....	444
Deuxième sous-section : La négligence criminelle en matière d'usage négligent d'armes à feu.....	456
Troisième sous-section : La négligence criminelle en matière d'omission de fournir les choses nécessaires à l'existence...	461
Quatrième sous-section : La négligence criminelle non spécifiée	463
Chapitre sixième	
La responsabilité stricte	471
Première section : Histoire de la responsabilité stricte au Canada.....	472
Première sous-section : La naissance de la responsabilité réglementaire au Canada.....	472
Deuxième sous-section : La reconnaissance de la responsabilité stricte en droit pénal canadien	476
Deuxième section : Les objectifs poursuivis par les infractions de nature réglementaire.....	478
Première sous-section : La protection du public contre le préjudice découlant d'activités légitimes.....	479

Deuxième sous-section : Le pouvoir dissuasif des infractions réglementaires.....	482
Troisième section : La distinction entre les infractions criminelles et les infractions réglementaires au point de vue du partage des compétences.....	483
Première sous-section : Les infractions criminelles proprement dites	484
A. La compétence du Parlement fédéral en matière criminelle.....	488
B. La loi contient une interdiction assortie d'une sanction	489
C. La poursuite d'un « objectif public légitime » (« public wrong »).....	490
Deuxième sous-section : Les infractions pénales provinciales et fédérales.....	497
A. Les infractions pénales provinciales.....	497
B. Les infractions pénales fédérales.....	500
Quatrième section : La distinction entre les infractions criminelles et les infractions réglementaires au point de vue de la faute.....	505
Première sous-section : La norme de faute applicable en matière criminelle	505
Deuxième sous-section : La norme de faute applicable en matière d'infractions réglementaires ou contre l'ordre public	517
Cinquième section : Les conditions d'application de la responsabilité stricte	522
Première sous-section : Le mode général de fonctionnement	522
Deuxième sous-section : Les défenses applicables en matière de responsabilité stricte.....	526
A. La diligence raisonnable.....	526
B. L'erreur de fait raisonnable	535

Chapitre septième

La responsabilité absolue	545
Première section : La nécessité de l'élément matériel.....	546
Deuxième section : L'indifférence des données psychologiques propres à l'offenseur	548
Troisième section : L'importance de l'imputabilité en matière d'infractions de responsabilité absolue.....	551
Première sous-section : Les causes qui détruisent la capacité de l'individu d'orienter intelligemment sa conduite	552
A. La minorité	552
B. L'aliénation mentale	553
C. L'automatisme	553
D. L'erreur	554
Deuxième sous-section : Les causes qui détruisent la liberté de choix	555
A. La nécessité	555
B. La contrainte morale.....	556
C. L'impossibilité.....	556
Quatrième section : La distinction entre les infractions de responsabilité stricte et celles de responsabilité absolue	557

Troisième partie Les participants à une infraction

Chapitre huitième

La participation criminelle	575
Première section : Le régime juridique applicable en matière de participation criminelle	576
Première sous-section : L'accusé a commis réellement ou personnellement le crime (art. 21(1)a) C.cr.).....	577
Deuxième sous-section : L'accusé a aidé ou encouragé quelqu'un à commettre l'infraction (art. 21(1)b) et c) C.cr.)	589

A. L'élément matériel de l'aide ou de l'encouragement (<i>actus reus</i>)	589
B. La <i>mens rea</i> de l'aide ou de l'encouragement.....	638
C. La défense d'abandon d'intention (ou défense de renonciation)	650
Deuxième section: L'intention commune (art. 21(2) C.cr.)	653
Première sous-section: Les conditions d'ouverture	654
Deuxième sous-section: Le désistement	669
Troisième section: L'incitation au crime (art. 22 et 464 C.cr.)	673
A. L'incitation en tant que mode de participation criminelle (art. 22 C.cr.)	674
B. L'incitation en tant qu'infraction matérielle précise (art. 464 C.cr.)	682

Quatrième partie

Les infractions inchoatives

Chapitre neuvième

Le complot	695
Première section: Les fondements et conditions d'ouverture du complot	696
Première sous-section: Les fondements	696
Deuxième sous-section: Les conditions d'ouverture	699
A. L'existence d'une entente conclue entre deux ou plusieurs personnes en vue de commettre un acte illégal, ou d'accomplir un acte légal par des moyens illégaux.....	700
B. Des personnes qui ont l'intention de participer ensemble à la poursuite d'une fin illégale	716
Deuxième section: Les règles de preuve en matière de complot.....	724
Troisième section: La participation criminelle en matière de complot.....	733

Chapitre dixième	
La tentative	743
Première section : La structure matérielle et psychologique de la tentative	744
Première sous-section : L' <i>actus reus</i> de la tentative	747
Deuxième sous-section : L'élément psychologique de la tentative	764
Deuxième section : La diversité des modes de sanction de la tentative	769
Conclusion	777
Table de la jurisprudence	781
Bibliographie	807
Index analytique	811